

# CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE Etablissement support du GHT Normandie Centre CS 30001 14033 CAEN Cedex 9

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION PHARMA2024129

Etabli en application de l'article R2132-1 du Code de la commande publique

<u>Objet</u>: FOURNITURE DE GAZ TECHNIQUES OU A USAGE MEDICAL POUR LES BESOINS DES 3 ETABLISSEMENTS DU GHT NORMANDIE CENTRE\_RELANCE

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : Vendredi 21 février 2025 à 12H00

# **SOMMAIRE**

1.	SEC	TION I – ACHETEUR PUBLIC	3
	1.1.	NOM ET ADRESSE DE L'ACHETEUR PUBLIC	3
	1.2.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	-
	1.3.	TELECHARGEMENT DU DCE	
	1.4.	ADRESSE A LAQUELLE LES OFFRES DOIVENT ETRE TRANSMISES	
	1.5.	TYPE D'ACHETEUR PUBLIC	
2.	SEC.	TION II - OBJET DE LA CONSULTATION	4
۷.	SEC		
	2.1.	DESCRIPTION	
	2.1.1	,	
	2.1.2	<b>71</b>	
	2.1.3		
	2.1.4	,	
	2.1.5		5
	2.1.6		5
	2.1.7		
	2.2.	DUREE, DELAIS D'EXECUTION	5
3.	SEC	TION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER	ET
TE	ECHNIQ	UE	5
	3.1.	CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE	5
	3.2.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	
	3.3.	APTITUDE A EXERCER A L'ACTIVITE PROFESSIONNELLE	
4.	SEC	TION IV - PROCÉDURE	6
4.			
	4.1.	TYPE DE PROCEDURE	
	4.2.	REMISE D'ECHANTILLONS OU ESSAIS, DEMONSTRATIONS	
	4.3.	VISITE PREALABLE	
	4.4.	CONDITIONS DE DELAI	
	4.4.1	, ,	
	4.4.2		
	4.5. 4.6.	LANGUE ET MONNAIE DEVANT ETRE UTILISEES DANS L'OFFRE	
	4.6.1		
	4.6.2		
	4.6.3	O Company of the comp	
		•	
5.	SEC	TION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS	8
	5.1.	MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE CONSULTATION	8
	5.1.1		8
	5.1.2	2. Obtention du dossier de consultation	8
	5.2.	CONTENU DES PLIS	
		LA CANDIDATURE	-
		L'OFFRE	
	5.3. 5.4.	REGLE DE NOMMAGE DES FICHIERS DEMATERIALISE	
	5.4. 5.4.1		
	5.4.1 5.4.2	, ,	
	5.4.3		
	5.5.	TRAITEMENT DES PROGRAMMES INFORMATIQUES MALVEILLANTS (VIRUS)	
	5.6.	COPIE DE SAUVEGARDE	
	5.7.	« RE-MATERIALISATION » DES DOCUMENTS ELECTRONIQUES	
	5.8.	ATTRIBUTION DU MARCHE	

#### 1. SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

# 1.1. Nom et adresse de l'acheteur public

Dans le cadre de <u>la passation</u> des marchés, le Centre Hospitalier Universitaire CAEN NORMANDIE (CHU de Caen), établissement support du GHT NORMANDIE CENTRE est représenté par le directeur de l'établissement.

#### CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE CAEN NORMANDIE

Pharmacie Cellule marchés - DAJ Avenue Côte de Nacre CS 30001 14033 CAEN Cedex 9

\* Référent administratif :

CHU de Caen – DAJ Cellule marchés Mme Laëtitia Rizzotto, juriste

Courriel: rizzottodossin-l@chu-caen.fr

\* Référent technique :

CHU de Caen – Pharmacie centrale Guillaume SAINT LORANT, chef de service

Courriel: saintlorant-g@chu-caen.fr

Dans le cadre de <u>l'exécution des marchés</u>, le représentant de chaque établissement partie bénéficiaire est l'interlocuteur du titulaire.

#### 1.2. Informations complémentaires

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant impérativement de manière dématérialisée par l'intermédiaire de la fonctionnalité « ② QUESTIONS » via la plate-forme <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a> au plus tard le <a href="yendredi14 février 2025">yendredi 14 février 2025 à 12 heures 00.</a>

Les renseignements complémentaires éventuels sur les cahiers des charges sont communiqués par le CHU de CAEN, **six jours** au plus tard avant la date limite de remise des offres.

Le CHU de CAEN se réserve le droit d'apporter, au plus tard **six jours** calendaires avant la date limite de remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ce délai sera alors décompté à partir de la date d'envoi des modifications.

Les soumissionnaires devront répondre sur la base du dossier modifié et/ou complété, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite pour la remise des offres est reportée, les dispositions précédentes sont applicables.

#### 1.3. Téléchargement du DCE

Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur du CHU de CAEN : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a>

#### 1.4. Adresse à laquelle les offres doivent être transmises

Les offres doivent <u>impérativement</u> être transmises par voie électronique (voie dématérialisée) exclusivement sur le site : <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a>.

A défaut les offres seront déclarées irrégulières et écartées.

1.5.	Type d'acheteur public
	Etat Collectivité territoriale Autre : Établissement public de santé

# 2. SECTION II - OBJET DE LA CONSULTATION

# 2.1. Description

# 2.1.1. Objet de la consultation

La présente consultation a pour la fourniture de gaz techniques ou à usage médical et prestations associées pour les trois (3) établissements membres du GHT NORMANDIE CENTRE suivants :

CH AUNAY-BAYEUX	Centre Hospitalier Aunay-Bayeux 13, rue de Nesmond BP 18127 14401 BAYEUX Cedex
CHU CAEN NORMANDIE	Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie Avenue Côte de Nâcre 14000 CAEN
EPSM de CAEN	Etablissement Public de Santé Mentale 15ter rue Saint-Ouen CS 45373 14053 CAEN Cedex 4

Les caractéristiques techniques des prestations devront répondre aux prescriptions définies par le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.).

# 2.1.2. Type de marché

Marché(s) de fo	urnitures : 🖂	Marché(s) de servic	es : 🗌	Marché(s) de travaux :
	nte	Catégorie de service Classification CPV :		Exécution Conception réalisation
2.1.3. Allotisseme	ent			
□ Non [	⊠ Oui			
Possibilité de soumi	ssionner pour	:		
□ un lot	$\boxtimes$	plusieurs lots		l'ensemble des lots
La consultation com	porte 2 lots :			

N° lot	Désignation
1	Gaz médicaux conditionnés généraux (O <sub>2</sub> , N <sub>2</sub> O pur, MEOPA, CO <sub>2</sub> cœlioscopie, N <sub>2</sub> médical sauf le NO), <b>techniques</b> et <b>spécifiques</b> et fourniture des bouteilles utilisées par le <b>CHU de Caen</b> et <b>l'EPSM de Caen</b>
2	Gaz médicaux conditionnés généraux (O <sub>2</sub> , N <sub>2</sub> O pur, MEOPA, CO <sub>2</sub> cœlioscopie, N <sub>2</sub> médical sauf le NO), <b>techniques</b> et <b>spécifiques</b> et fourniture des bouteilles utilisées par le <b>Centre Hospitalier Aunay-Bayeux</b>

#### 2.1.4. Techniques d'achat

Accord-cadre à bons de commande en mono-titularisation conclu avec des minimum et maximums fixés en valeur pour 24 mois.

Lots	Désignation	Etablissements bénéficiaires	Mini en € pour 2		Maxi en € pour 2		Date de prise d'effet
1	Gaz médicaux conditionnés généraux (O2, N2O pur, MEOPA, CO2 cœlioscopie, N2 médical sauf le NO),	CHU de Caen	400 000,00 €	406 000.00 €	800 000,00 €	812 000.00 €	01/09/2025
L'	techniques et spécifiques et fourniture des bouteilles pour 2 établissements	EPSM	6 000,00 €	400 000,00 €	12 000,00 €	012 000,00 €	01/03/2023
2	Gaz médicaux conditionnés généraux (O2, N2O pur, MEOPA, CO2 cœlioscopie, N2 médical sauf le NO), techniques et spécifiques et fourniture des bouteilles et prestations d'information des personnels à l'utilisation des fournitures pour 1 établissement	CHAB	40 000,00 €	40 000,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €	01/04/2025

2.1.0.	Variantes		
	Non		Oui
2.1.6.	Prestations su	pplémen	taires éventuelles (PSE)
Sans o	bjet		

# 2.1.7. Lieu d'exécution

215 Variantes

Cf. annexe 1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

#### 2.2. Durée, délais d'exécution

Le marché e	est conclu pour	une durée de <b>24 mois</b> .
À compter :		de la notification
•	$\boxtimes$	du 1er septembre 2025 s'agissant du lot 1
		du 1er avril 2025 s'agissant du lot 2

Au-delà de leur 1<sup>ère</sup> période d'exécution, ils seront tacitement reconduits une fois pour une période de 24 mois.

# 3. SECTION III - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

#### 3.1. Conditions relatives au marché

#### Forme juridique que devra revêtir le groupement de soumissionnaires attributaire

Le marché peut être conclu avec un groupement d'opérateurs économiques, tel que défini aux articles R2142-19 et suivants du Code de la commande publique. Dans le cas où le groupement est conjoint, le mandataire désigné devra se porter solidaire de chacun des membres du groupement.

Conformément au II de l'article R2142-22 du Code susvisé, le CHU de CAEN pourra demander la modification de la forme du groupement, après attribution du marché.

Il est interdit aux soumissionnaires de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de soumissionnaires individuels et de membres d'un groupement. Dans ce cas

- seule l'offre du groupement sera prise en considération ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements. Dans ce cas la totalité des offres concernées sera écartée.

<i>3.2.</i> (	Conditions de	e participation

		umissionnaire ssionnelles pa	•	nter des ca	pacités écor	nomiques et fina	ancières et/d	ou techniques
	$\boxtimes$	Non		Oui				
		l'affirmative, tatives relativ			e capacités	à présenter :	(Cf. liste	des pièces
3.3.		Aptitude à e	xercer à l'ac	tivité prof	essionnelle			
	Les p	restations son	t-elles réserv	ées à une	profession pa	articulière ?		
		Non		Oui				
4.		SECTION	IV - PROC	ÉDURE				
4.1.		Type de pro	cédure					
		Appel d'offr Procédure	es restreint (a avec négocia	article L212 tion (article	24-2 du Code 2 L2124-3 du	de la commando e de la comman Code de la cor e la commande	de publique nmande pul	,

#### 4.2. Remise d'échantillons ou essais, démonstrations

Sous réserve de régularité des offres, les essais suivants seront effectués, à titre gracieux, dans les conditions suivantes :

<u>S'agissant des manodétendeurs</u>: le CHU de Caen se réserve la possibilité de demander au soumissionnaire d'effectuer des essais d'adaptabilité du matériel proposé. A titre indicatif, ils se dérouleront dans les 10 jours suivants la date de remise des offres.

Le soumissionnaire devra alors mettre le matériel à la disposition des établissements hospitaliers et réaliser les essais d'adaptabilité aux équipements installés.

Les essais seront réalisés sous la direction de Mme VIALLE, ingénieure biomédicale.

La proposition du soumissionnaire pourra être rejetée si les essais demandés n'ont pu être réalisés.

#### 4.3. Visite préalable

Sans objet.

#### 4.4. Conditions de délai

#### 4.4.1. Date limite de réception des plis

Vendredi 21 février 2025 à 12 heures 00

Les dossiers qui parviendraient après la date et l'heure limites fixées seront écartés et nonouverts.

#### 4.4.2. Délai minimum de validité de l'offre

Le délai de validité des offres est de **trois (3) mois** à compter de la date limite de réception des offres.

#### 4.5. Langue et monnaie devant être utilisées dans l'offre

Tous les documents doivent être impérativement rédigés en langue française ou faire l'objet d'une traduction en langue française.

Le soumissionnaire est informé que le CHU de CAEN souhaite conclure le marché en euros.

#### 4.6. Ouverture des plis et jugement des offres

#### 4.6.1. Sélection des candidatures

Cette sélection sera effectuée dans les conditions prévues aux articles L2141-1 et suivants du Code de la commande publique.

Sont éliminées les candidatures qui ne présentent pas les capacités et garanties professionnelles et financières suffisantes au regard de l'objet du marché et de ses conditions d'exécution.

Capacité	économic	iue et	financière	

<ul> <li>Aucun niveau spécifique minimal exigence</li> </ul>	• [	🕅 Aucun	niveau	spécifique	minimal	exiaé
--	-----	---------	--------	------------	---------	-------

- Niveau spécifique minimal exigé.
- Capacités techniques et professionnelles :
  - Aucun niveau spécifique minimal exigé ;
  - Niveau spécifique minimal exigé.

#### 4.6.2. Jugement des offres

« L'offre économiquement la plus avantageuse » est choisie et appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

- 1. Prix: 70 %
- 2. Valeur technique: 30 %, évaluée au vu de la note méthodologique et des fiches techniques remises à l'appui de l'offre et compte tenu :
  - de la qualité et de la pertinence des conditionnements et stockages proposés,
  - de l'ergonomie et de la maniabilité des bouteilles,
  - de la garantie de la sécurité d'approvisionnement et de traçabilité des produits.

Le CHU de CAEN pourra demander aux soumissionnaires de préciser ou compléter la teneur de leurs offres.

#### 4.6.3. Modalités retenues pour l'analyse des offres

Les offres irrégulière, inacceptable ou inappropriée au sens des articles L2152-2 à L2152-4 du Code de la commande publique sont éliminées.

Toutefois le CHU de Caen pourra autoriser les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres irrégulières dans le délai qu'il prescrira.

Par ailleurs, une tolérance sera accordée quant à l'exhaustivité des gaz proposés. Les offres ne devront contenir aucune restriction ou réserve, sous peine de nullité.

Chaque sous-critère sera noté sur 20 puis pondérés selon les valeurs mentionnées ci-dessus.

La grille d'évaluation sera établie selon les appréciations suivantes : de très bien : 20 points à

Insuffisant: 0 point

Toute note égale à zéro entraînera <u>l'élimination</u> de l'offre.

La note relative au critère financier sera calculée, en euros TTC, au regard d'un scénario de consommation défini par l'acheteur de la manière suivante :

(Prix le plus bas / Prix de l'offre analysée) X 20, puis pondérée

Toutes les informations fournies par le soumissionnaire à l'appui de son offre prendront valeurs contractuelles s'il est retenu.

En cas de discordance entre, d'une part le prix unitaire par la quantité et/ou la TVA, d'autre part le montant, c'est le prix unitaire hors taxe remisé qui sera retenu et le montant corrigé en conséquence.

#### 5. SECTION V - AUTRES RENSEIGNEMENTS

#### 5.1. Mise à disposition du dossier de consultation

#### 5.1.1. Contenu du dossier de consultation

Le dossier remis comprend :

- Le présent règlement de la consultation
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières et ses annexes
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières
- Un acte d'engagement (ATTRI1)
- Un bordereau de prix
- Les pièces servant à la constitution de la candidature (DC1 et DC2)
- L'inventaire non contractuel des gaz
- Le parc de bouteilles, non contractuel

#### 5.1.2. Obtention du dossier de consultation

L'ensemble du dossier permettant de répondre à la consultation est téléchargeable gratuitement via le site dont l'adresse Internet est <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a>.

L'identification n'est pas obligatoire. Cependant, il est <u>vivement conseillé</u> de s'identifier sur le portail, les candidats devront pour cela créer un compte via le menu « S'identifier / S'inscrire » afin d'obtenir un couple identifiant/mot de passe et ce afin d'être tenus informés automatiquement des modifications et des précisions éventuellement apportées au DCE.

Afin de pouvoir décompresser et lire les documents mis à disposition par le CHU de CAEN, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants : Adobe<sup>R</sup> Acrobat <sup>R</sup> (.pdf), et/ou Rich Text Format (.rtf), et/ou les fichiers compressés au format ZipR (.zip).

Les formats de fichiers envoyés et acceptés par le CHU de CAEN sont les suivants : ZIP, JPEG, DOCX, XLSX, PDF.

#### 5.2. Contenu des plis

Afin d'optimiser la transparence d'analyse de l'ensemble des documents, et dans un souci d'égalité de traitement, il sera fortement apprécié et recommandé aux soumissionnaires d'utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) et ATTRI1 (acte d'engagement) joints au dossier de consultation.

Les soumissionnaires ont la possibilité d'utiliser le document unique de marché européen (DUME), disponible gratuitement à l'adresse suivante :

https://dume.chorus-pro.gouv.fr/ ou https://ec.europa.eu/tools/espd/filter?lang=fr

Si celui-ci a déjà été transmis lors d'une précédente consultation et tant que les informations présentées demeurent valables, les soumissionnaires sont dispensés de ce nouvel envoi.

Les soumissionnaires auront à produire un dossier complet comprenant :

#### > LA CANDIDATURE

#### 

- Attestation sur l'honneur pour justifier que le soumissionnaire n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner prévus aux article L2141-1 à L2141-11 du Code de la commande publique mentionnés ;
- Désignation de la personne habilitée à engager la société (nom, prénom, qualité).
- Si l'entreprise est en redressement judiciaire : la copie du ou des jugements prononcés à cet effet.
- La déclaration du candidat (formulaire « DC2 » ou équivalent) présentant les renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles, techniques et financières du soumissionnaire, à savoir :
  - Le chiffre d'affaires concernant les fournitures ou services réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles, le <u>cas échéant</u>;
  - La liste de références équivalentes à celles de la présente consultation ;
  - Les certificats de qualifications professionnelles, la preuve de la capacité du soumissionnaire pouvant être apportée par tout moyen.

Si, pour une raison justifiée, l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié par l'acheteur (article R2142-3 du Code de la commande publique).

En cas de <u>groupement d'opérateurs économiques</u>, un DC1 est complété pour compte commun par le mandataire du groupement, et accompagné des pièces justificatives ci-dessus énumérées pour chaque membre du groupement.

Le soumissionnaire <u>peut</u> également joindre les pièces et certificats fiscaux et sociaux attestant qu'il a satisfait à ses obligations en matière d'impôts, taxes et cotisations sociales. A défaut, il sera fait application de l'article 5.8. du présent règlement de la consultation.

# L'OFFRE composée des pièces suivantes :

E composed de pieces cuivantes :		
$\boxtimes$	Un acte d'engagement daté et signé <u>électroniquement</u> *;	
$\boxtimes$	Le bordereau de prix ;	
$\boxtimes$	Le tarif public en vigueur ;	
	Les fiches techniques des bouteilles et de données de sécurité des gaz proposées rédigées en français comportant les consignes de sécurité pour le stockage et l'utilisation des gaz ;	
$\boxtimes$	Les Résumés des Caractéristiques du Produit pour les médicaments, en français ;	
$\boxtimes$	Une note méthodologique, permettant d'apprécier l'exhaustivité de l'offre par rapport aux exigences du CCTP et la qualité des prestations proposées et précisant notamment :	

- s'agissant des fournitures (bouteilles, gaz) :
  - si le parc de bouteilles pour les gaz utilisés à des fins thérapeutiques est spécifique au domaine médical,
  - les conditions de remplissage de ces bouteilles,
  - la procédure de nettoyage des bouteilles en contact de patients ou destinés à pénétrer dans des services à hygiène contrôlée (réanimation,

- soins intensifs, blocs opératoires, etc...),
- les conditions de la garantie d'approvisionnement,
- les conditions et délais s'agissant des livraisons en urgence (lot 2)
- la provenance des matières premières et les procédures utilisées jusqu'au centre de conditionnement : analyse, lotissement, transport dédié, ainsi que le lieu de conditionnement des bouteilles et les procédures utilisées : circuit, processus de conditionnement, lotissement, analyse.

# o s'agissant des prestations

- les moyens déployés,
- les modalités de traçabilité des bouteilles.

#### \*\* Les annexes financières seront nécessairement jointes au format Excel modifiable

\* L'attention du soumissionnaire est attirée sur le fait que la transmission et la signature de l'acte d'engagement **ne sont plus obligatoires**.

La signature de l'acte d'engagement (ATTRI1) pourra être réalisée de manière électronique ou manuscrite si l'attributaire ne dispose pas de la signature électronique. ( <a href="https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23784">https://entreprendre.service-public.fr/vosdroits/F23784</a>)

Dans l'hypothèse d'une signature électronique, le certificat de signature utilisé doit répondre aux conditions prévues par l'annexe 12 du code de la commande publique (arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique).

Seuls les certificats de signature électronique conformes au règlement <u>eIDAS</u> sont autorisés ; les formats de signature acceptés sont : PAdES, CAdES, XAdES.

Si le soumissionnaire ne dispose pas de la signature électronique, il devra faire parvenir au CHU de CAEN un document signé manuscritement de manière originale.

En cas d'absence d'une de ces pièces, le CHU de CAEN se réserve le droit d'écarter le soumissionnaire de la présente consultation.

# 5.3. Règle de nommage des fichiers dématérialisé

Afin de faciliter le traitement des offres électroniques dans les meilleures conditions, le soumissionnaire est invité à respecter si possible le modèle de présentation et l'indexation des documents comme indiqué ci-dessous et dans l'annexe « Nommage des fichiers »

Le nom des fichiers se composent de 3 parties séparées par « \_ », comme suit : DD XXXX FFFF

DD abréviation du nom du dossier (DC pour le dossier de candidature, DF pour le dossier financier et DT pour le dossier technique)

nom de la pièce (se reporter à l'indexation de l'ANNEXE)

FFFF nom du fournisseur

S'agissant de la désignation des fichiers, l'usage des caractères alphanumériques, c'est-à-dire des dix chiffres arabes allant de 0 à 9 et des 26 lettres de l'alphabet latin sans diacritiques comme les accents ou le tréma est seul autorisé.

Enfin, les soumissionnaires apporteront une attention particulière lors de la formalisation des annexes financières. La trame de base ne sera pas modifiée et les fichiers seront transmis au format tableur, exploitable informatiquement.

#### 5.4. Modalités de remise des plis

Les candidatures et les offres sont <u>impérativement et exclusivement</u> transmises par voie électronique sur le site <u>https://www.marches-publics.gouv.fr/</u>, avant la date et l'heure limite figurant en 1ère page.

# 5.4.1 Outils requis pour effectuer une réponse électronique

Le soumissionnaire doit s'assurer de disposer sur son poste de travail des outils listés ici, en plus de ses logiciels bureautiques habituels :

• Une machine virtuelle Java (Java Runtime Environment J2SE en version 4 : JRE 1.4.2\_04 et supérieure, version 5 : JRE 1.5.0\_06 et supérieure, ou version 6 : JRE 1.6.0\_01 et supérieure). Ce logiciel est téléchargeable sur le site de SUN (http://www.java.com/fr/download/index.jsp).

#### 5.4.2 Présentation des fichiers de réponse

Le manuel d'utilisation est disponible à l'adresse <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide">https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=entreprise.EntrepriseGuide&Aide</a>
Il décrit toutes les étapes à suivre afin de procéder au dépôt d'une réponse électronique.

Afin de déposer sa réponse, le soumissionnaire doit se connecter au site Internet <a href="https://www.marches-publics.gouv.fr/">https://www.marches-publics.gouv.fr/</a> et s'identifier avec son compte (couple identifiant/mot de passe). Il accède à son Espace puis à la procédure concernée pour réaliser la réponse par voie dématérialisée (cliquez sur ⑤ Dépôt).

Le soumissionnaire procède alors à l'opération de dépôt des fichiers en suivant les instructions de la plate-forme.

A noter qu'il n'est pas nécessaire de déposer un fichier compressé (au format ZIP par exemple). Le site Internet compressera de lui-même les fichiers déposés avant leur envoi sur le réseau Internet.

La transmission des documents fera l'objet d'un accusé de réception électronique. La date et l'heure qui sont utilisées par le dispositif d'horodatage proviennent de la plate-forme. Ces dates et heures font, seules, foi pour le traitement de la procédure.

Seul ce récépissé est la preuve de dépôt de la réponse. Il convient de le conserver précieusement pendant toute la durée de la procédure, jusqu'à l'attribution du contrat.

Conformément à l'article R. 2151-6 du Code de la commande publique, l'offre doit être transmise en une seule fois. A défaut, seule la dernière offre réceptionnée sera ouverte.

# 5.4.3 Plis volumineux

Il est indiqué au soumissionnaire que la plate-forme ne présente pas de limite concernant la taille des documents à transmettre mais que la durée de l'étape de transfert dépend très fortement de la taille du fichier de réponse et du débit de la connexion Internet.

En tout état de cause, la transmission complète devra intervenir avant les dates et heures limites de réception publiées dans l'avis de marché et au présent Règlement de Consultation, sous peine d'élimination.

#### 5.5. Traitement des programmes informatiques malveillants (virus)

Tout fichier constitutif de la candidature et de l'offre, sera traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus régulièrement mis à jour. Il est rappelé aux soumissionnaires que, conformément à l'arrêté du 22 mars 2019, lorsqu'elles ne sont pas accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie dématérialisée et dans lesquelles un

programme informatique malveillant est détecté par le CHU de CAEN peuvent faire l'objet d'une réparation.

Le CHU de CAEN conserve alors la trace de la malveillance du programme et, s'il décide de tenter une réparation, conserve également la trace des opérations de réparation réalisées.

- Concernant les éléments de la candidature qui n'est pas accompagnée d'une copie de sauvegarde, le fichier électronique qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputé n'avoir jamais été reçu et le soumissionnaire concerné en est informé. Toutefois, le CHU de CAEN pourra décider de faire application de l'article R2152-2 du Code de la commande publique et demander au soumissionnaire de procéder à un nouvel envoi du document.
- Concernant les éléments de l'offre, la réponse non accompagnée d'une copie de sauvegarde et qui n'a pas fait l'objet de réparation ou dont la réparation a échoué est réputée n'avoir jamais été reçue et le soumissionnaire concerné en est informé.

Afin d'empêcher la diffusion des virus informatiques, le soumissionnaire ne doit utiliser ni les exécutables notamment les « exe », « com », « bat », « pif », « vbs », « scr », « msi », « eml » ni les « macros ».

Les antivirus utilisés au CHU de CAEN sont SYMANTEC ANTIVIRUS (serveur mis à jour quotidiennement), présent sur tous les micro-ordinateurs de l'établissement, et TREND MICRO INTER SCAN (mise à jour toutes les heures) pour toutes les informations amenées par messagerie ou Internet.

Si la récupération des fichiers n'est pas possible ou s'ils n'ont pas fait l'objet d'une réparation, et si le soumissionnaire a transmis dans les conditions spécifiées ci-après, une copie de sauvegarde, celle-ci sera ouverte par le CHU de CAEN.

#### 5.6. Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de **sa réponse électronique**. La copie de sauvegarde est une copie des fichiers de la réponse destinée à se substituer, en cas d'anomalie, aux fichiers transmis par voie dématérialisée au CHU de CAEN.

La copie de sauvegarde sera impérativement envoyée dans les délais indiqués au présent règlement de consultation sur support papier ou sur support physique électronique à l'adresse suivante.

Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie Direction des affaires juridiques Cellule marchés Avenue Côte de Nacre 14033 Caen cedex 9 Secrétariat: 02.31.06.53.29

Le support physique électronique est une alternative au support papier. Le CHU de CAEN accepte les cd-rom, les dvd et les clés USB, tout autre support sera réputé non reçu.

Cette copie remise sous pli scellé, devra comporter obligatoirement la mention lisible, « **Copie de sauvegarde** – Appel d'offres *GAZ CONDITIONNES\_RELANCE »*.

Elle sera transmise par tous moyens permettant de déterminer de façon certaine la date et l'heure de sa réception, et d'en garantir la confidentialité.

Les documents remis devront respecter précisément les exigences du présent règlement.

Cette copie de sauvegarde sera ouverte, sous réserve d'être parvenue dans les délais de dépôt :

en cas de défaillance du système informatique ou si un virus est détecté dans les documents électroniques transmis par le soumissionnaire

La trace de la malveillance du programme sera alors conservée par le CHU de CAEN.

- en cas d'offre dématérialisée non parvenue dans les délais de dépôt
- en cas d'offre dématérialisée n'ayant pu être ouverte.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par CHU de CAEN.

#### 5.7. « Re-matérialisation » des documents électroniques

Les documents transmis par voie électronique ou sur support physique électronique pourront être « re-matérialisés » après l'ouverture des plis. Les soumissionnaires sont informés que l'attribution du marché pourra donner lieu à la signature manuscrite d'un acte d'engagement.

#### 5.8. Attribution du marché

Conformément à l'article R2144-4 du Code de la commande publique, le marché ne pourra être attribué au soumissionnaire retenu que sous réserve de la vérification par le CHU de CAEN de la régularité des attestations et certificats énumérés ci-dessous, délivrés par les administrations ou organismes compétents :

- Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le soumissionnaire a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.
- Un extrait d'inscription au registre du commerce et des sociétés (extrait K, ou extrait K bis, ou un extrait D1).

La liste des impôts et taxes concernés est fixée par arrêté du ministère de l'économie et des finances du 22 mars 2019.

France ou Union Europ.	<ul> <li>Soit une photocopie de l'attestation de régularité fiscale et de l'attestation concernant l'ensemble des cotisations sociales</li> <li>Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire</li> </ul>
Pays Tiers	<ul> <li>Soit les certificats équivalents pour le pays d'origine du soumissionnaire.</li> <li>Soit une déclaration sous serment effectuée devant une autorité judiciaire ou administrative du pays d'origine du soumissionnaire.</li> </ul>

S'agissant des soumissionnaires étrangers, ceux-ci transmettront dans un délai maximum de huit (8) jours suivant la demande du CHU de CAEN, les documents attestant de la régularité de leur situation fiscale et sociale. Tous les documents provenant de pays non francophones doivent impérativement être traduits en langue française (article D 8222-8 du Code du travail).

\* \*